



École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté
habilitée par l'État à délivrer le diplôme d'État de professeur
de musique

Siret : 424 904 217 000 33 - APE : 8552Z

36-38 rue Chabot-Chamy - 21000 DIJON

Téléphone : 03 80 58 98 92

Courriel : vae@esmbourgognefranche.comte.fr

**Demande de diplôme ou de titre
délivré par la Validation des Acquis de l'Expérience**

**DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE
L'EXPÉRIENCE
pour l'obtention du diplôme d'État de professeur de musique**

**Guide pour la rédaction du
LIVRET DE COMPÉTENCES (LIVRET 2)**

Ce dossier dûment complété doit être retourné par courrier
à l'ESM Bourgogne-Franche-Comté (adresses postale et électronique ci-dessus)
en un seul et unique exemplaire au format pdf et 5 exemplaires imprimés (pièces jointes
comprises).

jusqu'au 10 avril 2020 inclus (cachet de La Poste faisant foi).

Les dossiers en un seul exemplaire ne seront pas pris en compte.

A compléter par le candidat :

Prénom :

Nom :

Diplôme d'État présenté dans :

Discipline :

Domaine :

Option :

Livret 2 – Partie réservée au centre instructeur du dossier

Date de réception : ____/____/2020

Jury : _____

Validation complète

Pas de validation

Validation partielle

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),
certifie sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans ce dossier.

- avoir déposé un seul dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience pour le diplôme d'État de professeur de musique dans un seul centre de formation pour l'année en cours, dans les discipline, domaine et option suivants :
discipline :
domaine :
option :

Fait à :

Le :

Signature :

LIVRET 2 – MODE D'EMPLOI

Objet du dossier

Votre objectif est d'obtenir le diplôme d'État de professeur de musique délivré par l'ESM Bourgogne-Franche-Comté grâce à la validation de vos acquis. Dans le livret 1 (livret de recevabilité), vous avez fourni des informations sur votre expérience à partir desquelles nos services ont attesté que votre demande est recevable. Vous devez maintenant rédiger le livret 2, appelé "livret de compétences", dont l'objectif est de vous permettre de présenter et de valoriser vos compétences et votre expérience.

Il s'agit, en décrivant et en analysant les activités que vous avez conduites au cours de votre parcours professionnel et personnel, de mettre en valeur votre expérience et de démontrer au jury que vous avez mis en œuvre les savoirs et compétences attendus par le diplôme d'État de professeur de musique et décrits dans le référentiel d'activité professionnelle et de certification de l'arrêté du 5 mai 2011, modifié par l'arrêté du 29 juillet 2016, du diplôme d'État de professeur de musique (annexe I de l'arrêté).

Grâce aux indications du chapitre ci-dessous ("Contenu du dossier"), ce mode d'emploi doit vous aider à rédiger votre livret 2, c'est-à-dire à inventorier et à décrire de manière détaillée vos acquis, savoirs, aptitudes et capacités qui ont un rapport direct et étroit avec les exigences du diplôme d'État de professeur de musique.

C'est à partir de toutes ces informations que le jury évaluera vos acquis et les comparera aux requis du diplôme.

Suite à l'étude de votre livret 2 par le jury, vous serez convoqué-e à un entretien de 45' puis, si le jury le demande, à une mise en situation. L'entretien et, le cas échéant, la mise en situation auront lieu à partir de septembre 2020.

Contenu du dossier

Votre livret 2 sera rédigé librement par vos soins, à partir des indications qui suivent :

Le livret 2 devra comprendre un sommaire et 3 parties :

1. Votre parcours d'activités exercées, professionnelles ou bénévoles
2. Votre parcours de formation, initiale ou continue, et les diplômes ou certifications que vous avez pu obtenir
3. Une analyse de votre expérience et de votre formation ainsi retracées

Pour la première partie, nous vous demandons de décrire chaque activité conduite (emploi ou activité bénévole ou volontariat), de la façon la plus complète possible, en explicitant pour chacune d'entre elle :

- l'organisme au sein duquel vous avez exercé cette activité
- les activités et tâches effectuées
- les connaissances et compétences mobilisées

- les relations liées à l'emploi ou l'activité

Vous trouverez en pages 5 et 6 un plan détaillé sur lequel vous pouvez vous appuyer pour rédiger cette première partie (guide méthodologique pour la première partie du livret 2).

Pour la deuxième partie, vous pouvez prendre pour modèle (ou compléter directement) les tableaux figurant en pages 7 et 8 (guide méthodologique pour la deuxième partie du livret 2).

Dans la troisième partie, vous devrez faire apparaître les points clefs de votre parcours et de votre formation, et montrer à travers cette expérience la pertinence de votre candidature à l'obtention du diplôme d'État par la validation des acquis de l'expérience. Vous trouverez en page 9 (guide méthodologique pour la troisième partie du livret 2) quelques lignes directrices qui pourront servir de point d'appui pour la rédaction de cette partie.

Les guides méthodologiques pour les première, deuxième et troisième parties de ce dossier sont des supports destinés à vous aider dans la rédaction de votre dossier. Mais vous restez entièrement libre d'organiser chacune des parties de la façon qui vous semblera la plus appropriée à votre expérience, en veillant dans tous les cas à vous appuyer sur le référentiel d'activité professionnelle et de certification du diplôme d'État de professeur de musique.

Chaque partie est dimensionnée librement. L'ensemble de votre dossier ne devra pas dépasser une quarantaine de pages.

Vous avez la possibilité de fournir en annexes tous les documents qui pourront illustrer la description de votre expérience et de vos acquis. Ces annexes ne devront pas dépasser une vingtaine de pages. Pour les formats audio ou vidéo, merci de nous les faire parvenir dans un format transmissible et lisible sans prérequis informatique pour les documents joints à l'exemplaire du livret en pdf, et sur CD pour les documents joints aux exemplaires papiers (1 CD en tout, et non 1 CD par exemplaire).

Le nombre de fichiers aux formats audio ou vidéo est limité à 4 et à 200Mo par fichier.

Votre dossier est à rédiger par informatique et devra nous être transmis aux formats pdf et papier, à raison de :

- **un seul et unique** exemplaire au format pdf, envoyé jusqu'au 10 avril 2020 à l'adresse : vae@esmbourgognefranche.comte.fr
- **cinq** exemplaires imprimés sur papier, envoyés jusqu'au 10 avril 2020 inclus (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse :
ESM Bourgogne-Franche-Comté - 36-38 rue Chabot-Charny – 21000 DIJON

Les livrets 2 envoyés après le 10 avril 2020 ne seront pas acceptés.

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA 1^{re} PARTIE DU LIVRET 2

Afin que la lecture de votre livret 2 soit la plus claire possible pour le jury, merci d'insérer votre **curriculum vitae** au début de cette partie.

L'accusé réception en page 10 est à joindre en un seul exemplaire en feuille volante.

Si votre activité professionnelle est consistante et qu'il serait trop long et trop lourd de décrire précisément toutes les activités que vous avez conduites durant votre expérience, vous pouvez en choisir deux ou trois parmi les plus significatives. Selon votre choix, une activité peut recouvrir un emploi ou un certain type d'activités du même ordre, ou une activité bien ciblée.

Pour bien choisir vos activités, nous vous conseillons de consulter attentivement le référentiel de compétences du diplôme d'État de professeur de musique.

Pour chacune des activités que vous avez choisies de prendre en compte, vous décrirez :

- A. l'organisme au sein duquel vous avez exercé cette activité
- B. les activités et tâches effectuées
- C. les connaissances et compétences mobilisées
- D. les relations liées à l'emploi ou l'activité

Faites une fiche par activité, en reprenant ces quatre rubriques A, B, C et D sur chaque fiche.

A titre indicatif, et dans l'optique de la description d'activités d'enseignement, vous trouverez ci-dessous une liste destinée à vous aider à cerner les informations attendues pour chacune de ces quatre rubriques. Selon les activités considérées et le contexte dans lequel vous les exercez, et en particulier si les activités considérées ne sont pas toutes des activités d'enseignement (artiste interprète par exemple), vous devrez adapter la liste proposée, ou l'utiliser partiellement ou ajouter d'autres critères.

A. Organisme(s) employeur(s) ou porteur(s) de l'activité

- intitulé, forme juridique et localisation de l'organisme
- activité générale de l'organisme : secteur et domaine d'activité, convention collective, missions, projet d'établissement, budget annuel
- éléments fonctionnels : effectif, organigramme, qualification des personnels, organisation du travail
- éléments de contexte : caractéristiques géographiques, sociologiques, politiques, culturelles, ... du territoire, importance stratégique de l'organisme au sein de ce territoire
- période et conditions de réalisation de votre activité au sein de l'organisme : dates, durée, nombre d'heures hebdomadaires, temps plein/temps partiel, statut (CDI/CDD, titulaire/non titulaire, bénévolat, ...)

B. Activités et tâches effectuées

- présentation générale de l'activité et des tâches effectuées : tâches significatives effectuées (de la phase de conception et de préparation à la phase d'évaluation et de bilan), objectifs, résultats attendus ou produits, moyens utilisés, le cas échéant, budget annuel géré. Vous pouvez dissocier vos activités

régulières (cours hebdomadaires) et les activités plus ponctuelles (projets pédagogiques) que vous avez pu initier.

- public concerné : âge, catégories socioculturelles, type de motivation, spécificités éventuelles, ...
- cursus d'études, objectifs pédagogiques, processus d'évaluation mis en place
- méthodes et outils pédagogiques (dont les outils numériques), ouvrages pédagogiques utilisés, instruments et autre matériel utilisé dans votre enseignement
- difficultés rencontrées le plus fréquemment et moyens mis en œuvre pour y remédier
- autres missions ou activités exercées parallèlement à cet emploi ou activité et liées à celui-ci ou celle-ci : activités de compositeur, interprète, animateur, éditeur, technicien du spectacle, organisateur, administrateur, ... ; activités exercées en tant qu'artiste musicien (en précisant vos projets et orientations artistiques) ; participation à des jurys, des actions de formation ; représentant dans des instances paritaires, des associations professionnelles, ...

C. Connaissances et compétences mobilisées

- connaissances, éléments de culture artistique, compétences, aptitudes mobilisées dans les activités décrites
- comment avez-vous acquis ces connaissances, compétences, aptitudes ?
- évolution de votre travail depuis le début de votre activité et moyens mis en œuvre pour faire face à cette évolution
- qu'avez-vous (eu) à utiliser et à gérer dans l'emploi en terme d'information, d'équipement, de matériel : participation au choix des moyens, avantages et inconvénients liés à ces moyens, adaptation nécessaire, ... ?

D. Relations liées à l'emploi ou l'activité

- relations hiérarchiques : de qui recevez-vous vos instructions, vos objectifs ? Sous quelle forme ? Qui évalue votre travail ? Nombre et qualification des personnes éventuellement placées sous votre responsabilité. Sous quelle forme s'exerce votre autorité hiérarchique et comment évaluez-vous l'activité de vos collaborateurs ?
- relations transversales : avec quels services ou personnels internes à l'établissement êtes-vous en relation dans le cadre de votre emploi ? Sous quelle(s) forme(s) ? Quelles sont les actions engagées avec ces services ou ces personnels (notamment les projets artistiques et pédagogiques développés) ?
- relations extérieures : partenaires avec lesquels vous êtes en relation dans le cadre de votre emploi ou activité, actions mise en œuvre, objectif, forme et fréquence de ces actions

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA 2^E PARTIE DU LIVRET 2

Pour présenter l'ensemble de votre parcours de formation ainsi que les diplômes obtenus (y compris ceux éventuellement obtenus par la VAE), nous vous proposons de présenter séparément votre formation diplômante (partie A) et non-diplômante (partie B : stages, séminaires, master-class, conférences, ...).

Le lien entre ces formations et votre enseignement pourra être développé dans la troisième partie du livret 2.

Si vous n'avez pas suivi de formation initiale ou continue, passez directement à la troisième partie du livret 2 (guide méthodologique page 9).

A. Formation diplômante

Joignez en annexe les photocopies des diplômes ou certifications que vous avez obtenus.

Période de formation	Intitulé de la formation	Durée totale en heures	Organisme ou établissement de formation (nom et adresse)	Diplôme(s), certificat(s), ... obtenu(s) et année d'obtention
Du Au				

NB : N'hésitez pas à photocopier cette page ou ajouter des cases supplémentaires si nécessaire.

B. Formation non-diplômante

Joignez en annexe les photocopies des attestations de stages et master-class, les programmes de séminaires, conférences ou colloques faisant figurer les contenus de formation.

Période de formation	Intitulé de la formation (ou stage, séminaire, ...)	Durée totale en heures	Organisme ou établissement de formation (nom et adresse)	Compétences développées
Du Au				

NB : N'hésitez pas à photocopier cette page ou ajouter des cases supplémentaires si nécessaire.

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA 3E PARTIE DU LIVRET 2

Dans la troisième partie de votre livret 2, nous vous demandons de porter un regard distancié et constructif sur votre expérience professionnelle et personnelle et sur les formations que vous avez pu suivre.

Vous pourrez notamment :

- faire part des points clefs de votre parcours de musicien et de pédagogue qui vous amènent à souhaiter valider ce parcours par un diplôme d'Etat de professeur de musique.
- identifier une ou plusieurs difficultés rencontrées durant votre parcours, dont la résolution vous aura permis de progresser significativement dans votre réflexion pédagogique ou artistique.
- référencer les apports théoriques collectés à travers vos lectures (pédagogie, psychologie, éducation, musicologie, philosophie, histoire, etc.) en répertoriant les ouvrages, chapitres ou articles qui vous ont semblés les plus enrichissants, et en soulignant les liens et l'influence que ces lectures ont eu sur votre pratique musicale et pédagogique.
- expliciter votre utilisation du répertoire, de la création et de l'improvisation et comment vous les situez dans votre enseignement : critères ou paramètres utilisés pour le choix du répertoire, place de l'improvisation, place de la création, si besoin liste progressive du répertoire que vous jugez incontournable pour votre instrument, lien avec le projet de l'élève, ...
- expliquer comment votre enseignement s'inscrit dans les préconisations des différents textes ou outils fondateurs de l'enseignement (Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique et Schéma départemental notamment).
- noter tous les éléments complémentaires dont vous souhaitez faire part au jury.

Vos coordonnées :

Nom et prénom :
Adresse :
Code postal et ville :
.....

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER DE COMPÉTENCE (LIVRET 2)
DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

Prénom :

Nom :

inscrit(e) à la VAE du diplôme d'État de professeur de musique dans :

la discipline

le domaine

l'option

partie réservée à l'ESM Bourgogne-Franche-Comté :

Nous accusons réception de la 2e partie (Livret 2 : dossier de compétence) de votre dossier de demande de validation des acquis de l'expérience.

Fait à Dijon

Le ____/____/2020

Signature et cachet de l'ESM Bourgogne-Franche-Comté